MODALITÉS DE PAIEMENT

1 PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ EN 12 VERSEMENTS

La Municipalité vous offre la possibilité de vous inscrire au paiement préautorisé de votre compte de taxes en 12 versements. Toutefois, des frais d'intérêts et de pénalité seront calculés en fonction des taux prescrits sur les soldes dus après les trois dates d'échéances légales. **Ces frais représentent 3,80 % du total de votre facture annuelle.**

Comment y adhérer ?

- Remplir le **formulaire** « Convention d'adhésion aux paiements préautorisés » disponible sur villestoneham.com ;
- Joindre un **spécimen de chèque** portant la mention « annulé » à votre formulaire (ne pas l'agrafer) ;
- Transmettre ces documents par la poste à l'adresse indiquée. **Les documents doivent être reçus avant le 15 février 2023.**

Quelles sont les conditions pour pouvoir y adhérer ?

- Pour adhérer au paiement préautorisé, votre **compte de taxes doit être supérieur à 300 $** et ne doit comporter **aucuns arrérages** (retard dans le paiement).
- Ce mode de prélèvement s'applique uniquement au **compte de taxes annuel**.

Utilisez-vous déjà le prélèvement préautorisé ?

Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire chaque année. L'entente demeure en vigueur jusqu'à la réception de votre formulaire d'annulation (disponible sur le site Internet de la Municipalité).

Dates des échéances du prélèvement préautorisé

Versement	Date	Versement	Date
1er	1er mars 2023	7e	1er sept. 2023
2e	3 avril 2023	8e	2 oct. 2023
3e	1er mai 2023	9e	1er nov. 2023
4e	1er juin 2023	10e	1er déc. 2023
5e	3 juillet 2023	11e	3 janvier 2024
6e	1er août 2023	12e	1er février 2024

2 PAR INTERNET

- Vous pouvez payer en ligne votre compte de taxes sur la plupart des réseaux bancaires (Mouvement Desjardins, Banque Nationale, Banque de Montréal, Banque Royale, Banque Scotia, Banque Laurentienne, TD et Tangerine) en vous identifiant avec votre numéro de matricule. Il comporte 18 chiffres en incluant les zéros, sans tiret ni espace.
- Prévoyez le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

VÉRIFIEZ VOTRE (VOS) NUMÉRO(S) DE MATRICULE(S)

Si votre numéro de matricule change au cours de l'année, veuillez vous assurer de le corriger à l'occasion de votre paiement par Internet.

3 DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Il est possible de payer votre compte de taxes en vous présentant à un comptoir de service ou à un guichet automatique de votre institution financière.

4 PAR LA POSTE (ou chute à courrier)

- En acheminant votre ou vos chèques(s) libellé(s) à l'ordre de « Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ».
- Inscrire le numéro de matricule à l'endos et joindre les coupons correspondants. Vous pouvez transmettre trois chèques postdatés dans la même enveloppe et joindre les coupons à découper.
- Vous pouvez aussi déposer votre ou vos chèque(s) dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (porte numéro 1).

5 EN PERSONNE

- Au complexe municipal
- **Horaire régulier**
  Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
  Horaire d'été du 5 juin au 1er septembre 2023
  Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
  Vendredi : 9 h à 12 h
- En argent comptant, par chèque ou paiement direct.
  Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

COMPTE DE TAXES 2023

NOUS JOINDRE

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY
325, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R8

Tél. : 418 848-2381 poste 229

taxation@villestoneham.com

www.villestoneham.com

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La Municipalité, comme vous tous, fait face aux défis de l'explosion des dépenses attribuables à la flambée des prix et à l'inflation. Dans la préparation du budget nous nous sommes donné comme objectif de contribuer le moins possible à cette spirale inflationniste en tenant compte de la situation financière municipale permettant d'atténuer l'augmentation de nos dépenses, tout en assurant son bon fonctionnement. Ainsi, l'augmentation du compte de taxes se chiffre à 61,48 $ (+2,8%) pour une résidence de valeur moyenne de 343 418 $. Nous sommes et resterons toujours à l'écoute de ce que vivent nos citoyens. Un gel de taxes aurait représenté un pelletage en avant; une dérive de notre vision lucide de l'état de la situation.

Au chapitre des investissements, nous faisons preuve de la même rigueur en planifiant la consolidation des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des opérations courantes. Cette étape essentielle nous permettra ensuite d'entamer les projets porteurs qui nous tiennent à cœur. Soulignons aussi que notre désir de travailler de concert avec vous se traduira cette année par le déploiement de notre tout premier budget participatif. Nous espérons que vous serez au rendez-vous. Nous avons déjà hâte de connaître les projets que vous soumettrez.

Ainsi, c'est avec conviction que nous avons présenté un budget responsable avec un regard confiant vers l'avenir de notre municipalité. Beaucoup de défis restent à surmonter pour un virage ambitieux à la lumière des aspirations citoyennes et de votre conseil municipal.

Quelques jours à peine après l'adoption de ce budget, notre municipalité a été éprouvée par une tempête qui a entraîné des pannes de courant prolongées combinées à des coupures majeures de couverture cellulaire et de téléphonie filaire. Dans ce contexte particulier, le déploiement des mesures d'urgence a été plus laborieux. Cependant, au cœur de la tempête et suivant celle-ci, la solidarité et l'entraide caractérisant les gens d'ici auront été les plus marquantes et méritent d'être soulignées à grands traits.

Inspirons-nous de ce qui nous a permis de surmonter ces défis pour l'ensemble des tâches qui nous attendent. Transformons nos crises en solutions et soyons audacieux, rêveurs et visionnaires ! Nous sommes plus forts que les tempêtes et nous le prouverons encore en 2023 !

Continuez de nous suivre et de participer, c'est un travail d'équipe que nous souhaitons mener à terme avec vous tous !

Sébastien Couture, Maire

DATES DES ÉCHÉANCES

Tous les comptes de taxes sont transmis par la poste au début de chaque année aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, à moins que ceux-ci ne soient inscrits au compte de taxes électronique exclusivement.

- **Si votre compte de taxes est de moins de 300 $**
  Il doit être payé au complet au plus tard le :

  1. 1 MARS 2023

- **Si votre compte de taxes excède 300 $**
  Vous pouvez effectuer vos paiements en 3 versements :

  1. 1 MARS 2023
  2. 1 JUIN 2023
  3. 1 SEPT. 2023

- **Si vous souhaitez profiter du prélèvement préautorisé**
  Consultez l'échéancier 2023-2024 à l'endos.

DÉMÉNAGEMENT

La Municipalité n'émettra pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une vente de terrain ou de propriété.
Vous devez la transférer au futur propriétaire.

Le cas échéant, **n'oubliez pas d'annuler votre adhésion au prélèvement préautorisé** en cas de vente de la propriété (formulaire disponible sur www.villestoneham.com)

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Inscription sur le portail citoyens Voilà!

Pour y avoir accès, il suffit d'être inscrit sur le portail Citoyen Web de la Municipalité. Si vous ne l'avez pas déjà fait, voici les étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur **www.villestoneham.com**
2. Cliquez sur le lien **Portail citoyens Voilà!**
3. **Créez votre compte utilisateur** sur le portail
4. Dans l'onglet ***Comptes de taxes***, ajoutez votre propriété à l'aide des informations mentionnées sur la version papier de votre compte de taxes 2023 (numéro de matricule, numéro de compte, montant du premier versement).

Vous serez avisé(e) par courriel de la disponibilité de votre prochain compte de taxes sur le portail citoyens Voilà!

Si vous le souhaitez, vous pouvez sélectionner l'option « compte de taxes uniquement en version électronique » et vous ne recevrez plus de version papier par la poste.

BUDGET 2023

OÙ IRA VOTRE ARGENT ?

Chaque dollar de votre compte de taxes contribuera aux services suivants :

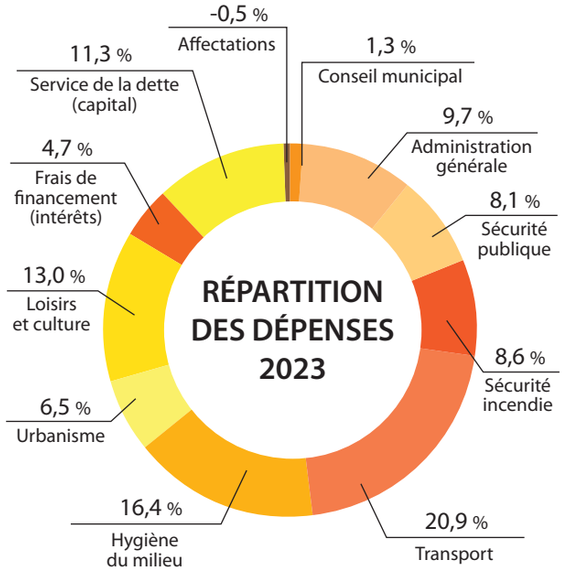

D'OÙ PROVIENDRONT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ ?

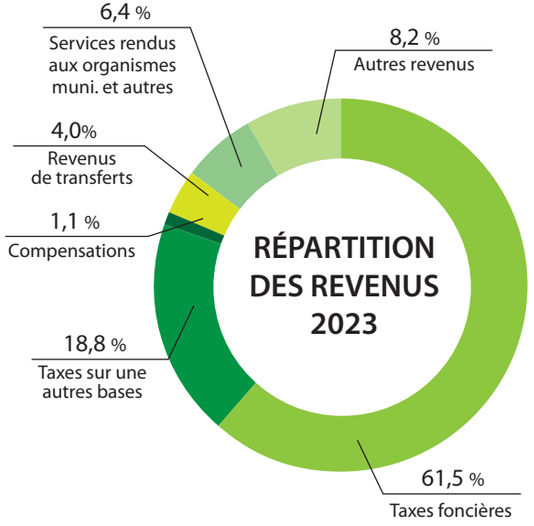

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023 À 2025

Services	2023	2024	2025
Administration générale (AG)	60 000 $	15 000 $	15 000 $
Infrastructures (IF)	1 255 500 $	3 619 500 $	760 000 $
Hygiène du milieu (HM)	353 000 $	1 150 000 $	810 000 $
Travaux publics (TP)	823 300 $	1 006 650 $	15 000 $
Loisirs et culture (LO)	611 500 $	250 000 $	-
Service de protection incendie (SP)	92 680 $	450 000 $	575 000 $
Urbanisme, mise en valeur du territoire et environnement (UR)	65 000 $	205 000 $	-
TOTAL	**3 260 980 $**	**6 696 150 $**	**2 175 000 $**